

9 propositions pour le gouvernement wallon 2024-2029 denuo

Executive Summary

Dans son [Mémoire pour les élections](#), Denuo a déjà proposé son accord de coalition idéal. Dans cette note, nous complétons cette impulsion générale par 9 propositions concrètes adaptées aux programmes électoraux des partis du prochain gouvernement wallon.

Table des matières

1. Changer les mentalités pour une gouvernance plus efficace : un.e ministre pour l'économie circulaire	2
2. Le gouvernement facilite l'utilisation de matériaux recyclés	2
3. Pacte pluriannuel pour les taxes environnementales au niveau interrégional	2
4. Vision commune de la capacité de traitement des flux non recyclables	3
5. Intégrer le gaz vert dans la politique wallonne	3
6. Créer des emplois dans le hub européen du recyclage	4
7. L'écoconception devient la norme en Wallonie	4
8. La Wallonie devient pionnier en filtrant les substances extrêmement préoccupantes de notre environnement	5
9. Supprimer les obstacles à la digitalisation	5

9 propositions pour le **denuo** gouvernement wallon 2024-2029

1. Changer les mentalités pour une gouvernance plus efficace : un.e ministre pour l'économie circulaire

Au cours de la législature précédente, nous avons une ministre de l'environnement et un ministre de l'économie. Pourtant, il n'est pas logique de dissocier la croissance économique de la transition environnementale. La politique environnementale a un impact fondamental sur le développement économique de la région. C'est pourquoi la responsabilité de la politique de l'environnement, du moins de la politique des déchets, et de la politique économique doit se trouver dans les mains d'un seul ministre.

Proposition d'accord de coalition :

En Wallonie, nous poursuivons une politique qui associe la croissance économique avec les priorités environnementales. C'est pourquoi un.e ministre de l'économie circulaire sera responsable de la politique économique et environnementale - du moins de la politique des déchets. Cela augmentera simultanément l'efficacité des politiques du gouvernement wallon et de la stratégie Circular Wallonia.

2. Le gouvernement facilite l'utilisation de matériaux recyclés

Les déchets sont des matières premières. Tout obstacle juridique et administratif à l'utilisation des matériaux recyclés (End-of-Waste, statut de fin de vie des déchets) doit être supprimé. En facilitant l'utilisation de matériaux recyclés au lieu de matériaux vierges, les entreprises manufacturières réduiront ainsi leur empreinte climatique et augmenteront leur autonomie stratégique.

Proposition d'accord de coalition :

Les déchets sont l'une des rares matières premières que nous pouvons exploiter et posséder aujourd'hui en Région wallonne. C'est pourquoi nous veillons à ce que les entreprises de traitement des déchets et de recyclage bénéficient d'un soutien maximal pour développer leurs activités en Wallonie. Grâce à des procédures simplifiées, à la réduction de la bureaucratie et à la reconnaissance mutuelle des décisions de fin de vie des déchets avec les autres régions et pays, nous assurons un changement de mentalité en faveur de l'économie circulaire locale.

3. Pacte pluriannuel pour les taxes environnementales au niveau interrégional

Aujourd'hui, des taxes environnementales sur l'incinération et la mise en décharge existent dans les trois régions. Elles ont contribué à faire de la Belgique un précurseur en matière de recyclage. Toutefois, les différences entre les régions sont devenues trop importantes. Comme la gestion des déchets ne se limite pas à une frontière régionale, cela entraîne une charge administrative inutile et crée un tourisme fiscal non désiré.

9 propositions pour le **denuo** gouvernement wallon 2024-2029

Proposition d'accord de coalition :

Nous travaillons sur un pacte interrégional pluriannuel pour harmoniser les taxes environnementales sur l'incinération et la mise en centre d'enfouissement technique. Cet exercice devrait donner une impulsion encore plus forte au recyclage d'ici 2030, par exemple en fixant des changements de taux à des dates prédéterminées et réalistes pour le terrain. Nous utiliserons ces recettes perçues pour maximiser les investissements dans la gestion des déchets en Wallonie.

4. Vision commune de la capacité de traitement des flux non recyclables

Chaque processus de recyclage génère des résidus de recyclage que nous ne pouvons pas réutiliser comme matériaux. De plus, il existe des flux de déchets tels que l'amiante pour lesquels il n'existe à l'heure actuelle pas encore de solution de recyclage économiquement viable. Si nous voulons développer les activités de recyclage en Belgique, nous devons veiller à ce qu'il y ait suffisamment de safe sinks (valorisation énergétique et mise en centre d'enfouissement technique) pour traiter ces résidus selon les normes environnementales les plus strictes possibles. Compte tenu de l'espace limité dans chaque région, il n'est pas logique d'organiser toutes les solutions dans une seule région, c'est pourquoi nous plaçons également pour une vision commune au niveau interrégional.

Proposition d'accord de coalition :

En concertation avec les autres régions, nous développons une vision commune de safe sinks pour les résidus de recyclage et certains flux non recyclables tels que l'amiante. De cette manière, il reste économiquement intéressant de poursuivre le développement de l'économie circulaire et de nouvelles filières de recyclage en Région wallonne.

5. Intégrer le gaz vert dans la politique wallonne

L'utilisation du biométhane comme source d'énergie renouvelable est en plein essor en Europe. Cette forme d'énergie alternative s'est donc vu accorder une place importante dans le plan REPower-EU de la Commission européenne. Les objectifs de REPower-EU et les actions telles que le Biomethane Industrial Partnership doivent être traduits dans les plans énergétiques et climatiques nationaux et régionaux. La Wallonie devrait aligner son ambition sur celle des pays voisins et se fixer pour objectif de tirer 10 % de sa consommation de gaz du biométhane. En reconnaissant le potentiel du biométhane et en facilitant sa production en Wallonie, nous pouvons à la fois traiter nos déchets organiques localement, stimuler un modèle commercial circulaire et promouvoir durablement la croissance économique.

Proposition d'accord de coalition :

La Wallonie reconnaît le gaz vert issu du traitement des biodéchets comme un élément réalisable et fiable pour un mix énergétique durable. La Wallonie traduit les objectifs Repower-UE en matière de biométhane dans son plan énergie et climat et souhaite également que la production de biométhane soit dix fois plus élevée d'ici 2030 par

9 propositions pour le **denuo** gouvernement wallon 2024-2029

rapport à 2021. Le gouvernement wallon veille donc à ce que les connexions au réseau de gaz soient abordables et à ce que les procédures d'autorisation soient simplifiées, sans toucher aux engagements pris par le passé en matière de soutien.

6. Créer des emplois dans le hub européen du recyclage

Nous pouvons faire de la Wallonie le principal centre de recyclage en Europe en attirant et en maintenant le déploiement d'activités de recyclage stratégiques pour la région. Ce faisant, nous créerons immédiatement des emplois durables et locaux. Entre 2016 et 2020, le nombre d'employés dans le secteur des déchets a augmenté d'environ 10 %. Il est donc réaliste de s'attendre à une croissance de 15 % d'ici 2030, tant pour les employés qualifiés que non qualifiés au sein de nos entreprises.

Proposition d'accord de coalition :

Nous gardons les entreprises de recyclage ici et nous en attirons de nouvelles pour faire de la Wallonie un vrai hub de recyclage en Europe. Pour ce faire, nous nous attaquons notamment à (1) l'exportation illégale d'équipements électroniques mis au rebut et de véhicules hors d'usage, en collaboration avec le gouvernement fédéral (2) les déchets médicaux et (3) nous obligeons les organismes de gestion à utiliser leurs ressources pour soutenir les entreprises de recyclage locales. De cette manière, nous conservons des matières premières précieuses en Wallonie et nous pouvons augmenter considérablement le taux d'emploi des profils qualifiés et non qualifiés dans l'économie circulaire wallonne d'ici 2030.

7. L'écoconception devient la norme en Wallonie

L'écoconception garantit que les produits mis sur le marché sont facilement réutilisés et recyclés une fois arrivés en fin de vie. L'écoconception nous permet de récupérer des produits complexes d'une manière économiquement viable, par exemple des batteries lithium-ion ou des matières premières critiques dans les appareils électroniques. Au niveau régional, il existe plusieurs leviers tels que les critères dans les marchés publics ou l'agrément des organismes de gestion pour la responsabilité élargie des producteurs.

Proposition d'accord de coalition :

Pour diminuer les volumes de déchets, nous devons optimiser la recyclabilité et la réutilisation des produits dès la phase de conception. Nous soutenons les entreprises innovantes en incluant la circularité dans les critères de sélection et d'attribution des marchés publics. Nous encourageons également les entreprises à améliorer l'écoconception de leurs produits en demandant aux organismes de gestion de mener des actions concrètes de sensibilisation et d'écomodulation des contributions des producteurs et metteurs sur le marché. En donnant au secteur des déchets un rôle actif dans ces organismes de gestion, nous nous assurons que les producteurs continuent d'innover pour plus de réutilisation et de recyclage.

9 propositions pour le **denuo** gouvernement wallon 2024-2029

8. La Wallonie devient pionnier en filtrant les substances extrêmement préoccupantes de notre environnement

Tant que les entreprises européennes et hors-Europe seront autorisées à mettre sur le marché européen des substances extrêmement préoccupantes, la Wallonie devra mettre en place les moyens nécessaires pour garantir le recyclage et l'élimination de ces substances. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons finalement filtrer ces substances nocives des chaînes de matériaux et de notre environnement.

Proposition d'accord de coalition :

La Wallonie est pionnière en matière de recyclage et d'élimination des substances extrêmement préoccupantes. Nous nous assurons que nous pourrons à terme éliminer les substances préoccupantes telles que les PFAS de nos chaînes de matériaux et de notre environnement en étendant la responsabilité élargie du producteur à de nouvelles chaînes de valeur telles que les produits contenant des PFAS. Les producteurs deviennent coresponsables de la phase de déchets en fournissant des ressources suffisantes pour le développement de techniques innovantes de collecte, de recyclage et d'élimination en Wallonie. Au niveau européen, nous préconisons une élimination accélérée des PFAS sans compromettre l'utilisation de matériaux recyclés.

9. Supprimer les obstacles à la digitalisation

Au cours des dernières législatures, nous avons constaté dans les différentes régions une évolution vers une plus grande digitalisation, par exemple via l'utilisation de documents de transport numériques pour le transport des déchets ou de la création de plateformes digitales par les autorités compétentes pour suivre les flux de matières. En Région Wallonne, le cadre législatif n'est pas toujours adéquat quant à cette digitalisation. Par conséquent, de nouveaux obstacles sont parfois créés.

Proposition d'accord de coalition :

Nous évaluons le cadre juridique existant sur la digitalisation du secteur des déchets et du recyclage et nous harmonisons la législation avec celle des autres régions. Nous préparons les décisions de gouvernement et modifications décrétales nécessaires à l'utilisation facultative de documents de transport numériques pour le transport des déchets. Dans tout cela, nous accordons l'attention nécessaire à la sécurité et à la confidentialité des données des entreprises ainsi que la protection des données privées.



9 propositions pour le **denuo** gouvernement wallon 2024-2029



Qui est Denuo ?

Denuo est la fédération belge du secteur du recyclage et de la gestion des déchets. Dans un monde où les matières premières se raréfient et où les entreprises veulent adopter un mode de production durable, nos plus de 250 membres constituent le maillon essentiel entre les matériaux utilisés et la réutilisation, le recyclage et le traitement final.

